

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 10 juillet 2018

Délibération n° 2018 – 10/07/2018 – 18

*Unités d'enseignement transversales :
projets de créations et demandes de modifications*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 18 juin 2018

Après en avoir délibéré

Approuve avec 22 voix pour (unanimité) :

- **la création, dans le cadre du PIA 3 RITM-NCU, de 3 UE transversales portées par la COMUE UBFC :**
 - . UE ECLOT (Entraînement à la concentration et à l'optimisation des tâches),
 - . UE Initiation à la recherche,
 - . UE Femmes et recherche.
- **les modifications apportées à l'UE « Engagement étudiant ».**

Dijon, le 11 juillet 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Compte rendu de la Commission de la pédagogie du 6 juin 2018
Unités d'enseignement transversales*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

UNITES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALES

CP 6 juin 2018 et CFVU 18 juin 2018

Porteurs de projet :	Objet :	Observations CP	AVIS CFVU
Pierre ANCET, Vice-Président délégué à la Culture	➤ Modifications de l'UE Engagement étudiant	Voir compte rendu CP	Vote favorable à l'unanimité
	➤ Dans le cadre du PIA 3 RITM- NCU, 3 UE transversales portées par la COMUE UBFC seront proposées à l'UB à la rentrée 2018 : <ol style="list-style-type: none"> 1. UE ECLOT (Entraînement à la Concentration et à L'Optimisation des Tâches) 2. UE Initiation à la recherche 3. UE Femmes et recherche 		Vote favorable à l'unanimité